

ASMA  
PROCES-VERBAL d e l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 15 juin 2025  
au Foyer Le Viaduc à Dannemarie (68)

**Convocations, procédures de vote et nombre d'inscrits.**

Les convocations à l'Assemblée Générale 2025 ont été envoyées le 18 mai 2025 par courriel aux adhérents disposant d'une adresse mail et par courrier aux adhérents n'en disposant pas.

Une procédure de vote par voie électronique via la plateforme Balotilo a été mise en place. Une note explicative des procédures de vote, électronique ou par correspondance, était jointe aux convocations, tout comme une explication des différentes résolutions. Le rapport moral 2024, le rapport financier de l'exercice 2024, le rapport des réviseurs aux comptes de l'exercice 2024 et le rapport d'orientation 2025 avaient préalablement été mis sur le site asma.fr, permettant ainsi à l'ensemble des adhérents de voter en toute connaissance de cause.

1148 adhérents étaient inscrits sur la liste électorale par voie électronique et 28 adhérents, dont l'adresse mail nous est inconnue, étaient inscrits pour voter par correspondance, soit un total de 1176 adhérents inscrits comprenant ceux à jour de cotisation au 31 décembre 2024.

Le scrutin par vote électronique a été clos le 12 juin 2025 à 20h. Compte tenu du délai d'acheminement des votes par correspondance, la date limite de réception de ces votes a été fixée au 12 juin 2025.

En tout, 499 adhérents ont pris part au vote soit 43,5% (487 adhérents ont voté par voie électronique et 12 adhérents ont voté par correspondance).

L'Assemblée Générale Ordinaire 2025 débute à 10 heures. Environ 120 adhérents et invités étaient présents. Un compte-rendu détaillé fera l'objet d'un article publié dans notre bulletin annuel papier « Blättel » N° 34 de l'été 2025.

En guise d'introduction, le maire de Dannemarie, Monsieur Alexandre Berbett, nous accueille et nous présente sa commune et ses actions pour le patrimoine bâti alsacien.

**Résultats du vote des différentes résolutions.**

Le procès-verbal du dépouillement du vote des 5 résolutions est annexé au présent procès-verbal.

Le rapport moral de l'exercice 2024 a été présenté par Jean-Marc Biry, président et Denis Elbel, vice-président.

**Résolution N° 1 :** Approbation du rapport moral de l'exercice 2024 et quitus aux membres du Comité.

V O T A N T S : 499 - P O U R : 438 - C O N T R E : 4 - N E S E P R O N O N C E N T P A S : 57

**Résolution adoptée.**

Le rapport financier de l'exercice 2024 a été présenté par Jean-Marc Biry, en l'absence excusée de Bénédicte Lienard, trésorière.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 s'élève à 7031 € et a été affecté en report à nouveau

**Résolution N° 2** - Approbation du rapport financier de l'exercice 2024 et quitus au trésorier.

VOTANTS : 499 - POUR : 437 - CONTRE : 3 - NE SE PRONONCENT PAS : 59

**Résolution adoptée.**

Le rapport des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2024 a été présenté par le réviseur aux comptes.

Quitus a été donné au trésorier.

Conformément à l'Art. 16 de nos statuts, le mandat de nos deux réviseurs aux comptes, Mme Stéphanie Douté et M. François Robert doit être renouvelé chaque année. Ils ont accepté de prolonger leur mandat au titre de l'exercice 2025.

**Résolution N° 3** - Approbation du renouvellement du mandat des réviseurs aux comptes pour 2022.

VOTANTS : 499- POUR : 448-CONTRE : 4- NE SE PRONONCENT PAS : 48

**Résolution adoptée.**

Renouvellement pour 3 ans à/c de 2024 du mandat de 10 membres du Comité et élection d'un nouveau membre :

Conformément à l'Art. 21 de nos statuts, la durée du mandat des membres du Comité est de 3 ans. Cette résolution vise à renouveler le mandat de 10 membres élus en 2021, dont le mandat arrive à expiration en 2024. Les candidats au renouvellement sont : **Denis Bilger, Jean-Marc Biry, Simone de Butler, Jean Hiss et Jean Rapp.**

Le Comité propose à l'unanimité à l'Assemblée générale d'élire un nouveau membre **Pierre Schultz**

En cas d'élection, leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG de 2028. Le Comité renouvelé ce jour serait ainsi constitué de 22 membres.

**Résolution N° 4** - Renouvellement pour 3 ans à compter de 2024 du mandat de 5 membres du Comité et élection d'un nouveau membre.

(Pour le résultat du vote pour chacun des 6 candidats, se reporter au procès-verbal du dépouillement joint en annexe)

**Résolution adoptée.**

Le rapport d'orientation de l'exercice 2025 a été présenté par Jean-Marc Biry, président.

**Résolution N° 5** - Approbation du rapport d'orientation pour l'année 2025.

VOTANTS : 499 - POUR : 430- CONTRE : 3- NE SE PRONONCENT PAS : 66

**Résolution adoptée.**

## **Bulldozer d'Or 2025**

Cette année, deux Bulldozers d'or sont attribués.

Dans le Bas-Rhin, le Bulldozer d'or est attribué au maire de Zutzendorf, M. Helmut Stegner, pour la démolition d'une ferme alsacienne. Une attitude qui lui vaut l'attribution du Bulldozer d'or.

Dans le Haut-Rhin, le Bulldozer d'or est attribué au maire de Brunstatt-Didenheim, M. Antoine Viola, pour la démolition d'une maison datant de 1604, inscrite au PLUi. Une attitude qui lui vaut l'attribution du Bulldozer d'or.

### **Trophée ASMA 2025**

Le trophée de l'ASMA\*\*\*\* 2025 est attribué à Monsieur Alexandre Berbett, maire de Dannemarie, qui remercie son équipe et dédie cette récompense à toute la population du village.

### **Maisons primées 2025**

Hugo Digiano et Christian Fuchs ont repéré les maisons à primer dans les alentours de Dannemarie et dans la vallée de la Largue.

La remise des prix pour les réhabilitations exemplaires est présentée par Hugo Digiano.

8 médailles d'argent et 4 médailles d'or sont décernées cette année, ainsi qu'une mention spéciale.

### **La partie formelle de l'Assemblée Générale s'est achevée à 13h.**

Un apéritif offert par la commune de Dannemarie a précédé le buffet champêtre et l'après-midi pluvieuse n'a pas empêché la visite de certaines maisons du village.

Fait à Dannemarie, le 15 juin 2025

Jean-Marc Biry, Président de l'ASMA

Denis BILGER, Secrétaire de l'ASMA

Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA)  
BP90032-67270 Hochfelden n°SIRET : 479 408 916 00043

PJ:

**Annexe 1** : Convocation à l'AG datée du 18 mai 2025, explications des résolutions, procédure de vote électronique, procédure de vote par correspondance et bulletin de vote.

**Annexe 2** : Procès-verbal de dépouillement du vote des résolutions 2025.

**Annexe 3** : Liste des membres du Comité de l'ASMA à l'issue de l'Assemblée Générale 2025.